

**Poliquin, Renée (BAPE)**

6211-09-019

**Objet:** TR: Questions de la commission du Bape du 23 septembre 2011 concernant le projet du Poste Outardes

**De :** [Catherine.Ayotte@mrrnf.gouv.qc.ca](mailto:Catherine.Ayotte@mrrnf.gouv.qc.ca) [mailto:Catherine.Ayotte@mrrnf.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 26 septembre 2011 09:04

**À :** Poliquin, Renée (BAPE)

**Objet :** RE : Questions de la commission du Bape du 23 septembre 2011 concernant le projet du Poste Outardes

Bonjour Mme Poliquin,

Selon les signalements de présence de caribou forestier qui ont été enregistrés dans les dernières années, les cas d'observation de caribou dans ce secteur sont assez rares, mais il peut tout de même être présent. Le projet pourrait être susceptible de causer du dérangement, surtout pendant la construction et le défrichage. Une fois les opérations terminées, il est possible que les installations dérangent la population de caribous, puisque cette espèce semble sensible aux activités anthropiques. Mais on ne peut prédire comment les caribous se comporteront, s'ils sont présents dans ce secteur.

*Catherine Ayotte*

Biologiste

Direction de l'expertise de la faune, des forêts et du territoire de la Côte-Nord

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

456, avenue Arnaud, bureau 1.03

Sept-Îles (Québec) G4R 3B1

Téléphone : (418) 964-8300 poste 269

Télécopie : (418) 964-8680

[catherine.ayotte@mrrnf.gouv.qc.ca](mailto:catherine.ayotte@mrrnf.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et il ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s). S'il vous a été transmis par mégarde veuillez SVP le détruire et m'en aviser aussitôt. Seul(s) le(s) destinataire(s) est(sont) autorisé(s) à utiliser les renseignements contenus dans ce courriel. **Merci!**

This message is confidential and concern only the intended recipient(s). If it's has been send by mistake. please delete it and notify me immediately. Only the intendéd recipient(s) is authorized to use the information contain in this e-mail. **Thank you!**



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!